

Quel avenir pour
l'agriculture alsacienne ?
Synthèse d'avis



Quel avenir pour l'agriculture alsacienne ?

Des propositions économiques, environnementales et sociales en faveur d'une agriculture durable

L'agriculture est un secteur d'activité particulier, dans lequel les objectifs vitaux de sécurité alimentaire et sanitaire et les aléas naturels et climatiques justifient la place centrale des financements publics, en grande partie européens.

Depuis vingt ans, le monde agricole a profondément évolué. D'abord dans le rapport concurrentiel entre industrialisation et essor de la population pour la conquête de l'espace agricole. Puis dans la volonté des citoyens d'intervenir dans la gestion des politiques agricoles et d'y intégrer notamment des préoccupations environnementales. Mais un enjeu plus vaste formulé par le sociologue Bertrand HERVIEU guide la réflexion du CÉSA : **de quelles agricultures avons-nous besoin pour nourrir 9 milliards de personnes à l'horizon 2050 et quel est par conséquent l'équilibre à établir entre une agriculture mondialisée et des agricultures régionales ?**



« Champs de maïs »
L'Alsace est la première région française pour le rendement du maïs.



« Agriculteur dans son champ, Boofzheim »
L'Alsace est caractérisée par une place importante de l'agriculture biologique, qui avec 3,5% de la surface agricole représente quasiment le double de la moyenne nationale.

CONSTATS

« L'Alsace produit céréales et vin, mais est également réputée pour ses productions spécialisées comme le chou à choucroute, le houblon ou des fruits et légumes. »

L'agriculture alsacienne dispose de bases solides lui permettant de résister aux évolutions conjoncturelles. Sa diversité et ses atouts, comme ses bonnes capacités de rendement, lui permettent une mise en marché touchant tant la vente auprès de l'industrie et des centrales d'achats de la grande distribution, que les filières courtes, proches des consommateurs.

La population agricole alsacienne a chuté de près de moitié en 20 ans et ne constitue aujourd'hui plus que 4% de la population totale.

« La surface agricole régionale est stable, le nombre d'exploitations agricole diminuant au profit d'une hausse de leurs surfaces »

L'agriculture, par l'évolution des modes d'exploitation, se caractérise aujourd'hui par une professionnalisation poussée. Mais à côté de ce modèle devenu progressivement dominant sont apparues des catégories d'acteurs particuliers représentant aujourd'hui plus de 25% de la population agricole : les double-actifs, qui cumulent leur activité d'exploitant et une autre activité professionnelle, et des agriculteurs « alternatifs », qui se démarquent de l'agriculture dite conventionnelle.



« Ferme-auberge au Grand Ballon »

La pluriactivité appuie le maintien de l'agriculture de montagne et permet aux double-actifs de s'intégrer dans les circuits sociaux et commerciaux locaux.

Le système économique agricole, et principalement son socle qu'est la Politique Agricole Commune, a évolué afin de répondre davantage aux attentes de la société. En 2007, les aides directes à l'agriculture alsacienne s'élevaient à 136 millions €.

« L'ensemble des conséquences des aides financières doit être analysé pour éviter un effet néfaste, notamment sur l'environnement. »

Le CÉSA considère que les aides agricoles ne bénéficient pas seulement aux agriculteurs, mais ont des traductions en termes de retour sur l'emploi, sur l'environnement, sur les consommateurs et donc sur la société.

Depuis les années 1990 se développent une implication toujours plus nette des collectivités ainsi que de fortes préoccupations écologiques des citoyens. Ces derniers aspirent dorénavant à jouer un rôle dans la gestion de cet espace agricole qui représente 40% du territoire alsacien et continuent de défendre la sécurisation de l'approvisionnement régional et national.

« La détermination des politiques agricoles concertées gagnerait à une discussion englobant la société civile organisée et la chaîne agroalimentaire. »

Pour le CÉSA, ces différents objectifs de production et de gestion de l'espace, qui sont parfois divergentes, doivent être davantage équilibrés. Un débat social est nécessaire, impliquant un maximum d'acteurs complémentaires autour de l'espace, de son aménagement et, au-delà, sur la définition des différentes missions de l'agriculture.

Un consensus se crée autour de la nécessité d'une agriculture durable, d'un système de production agricole visant à assurer une production pérenne et rentable en respectant les limites écologiques, économiques et sociales qui assurent le maintien dans le temps de cette production.

Quel avenir pour l'agriculture alsacienne ?

Des propositions économiques, environnementales et sociales en faveur d'une agriculture durable

PRÉCONISATIONS

La Région Alsace assure avec succès depuis 2007, par délégation du Ministère de l'agriculture, la gestion d'une partie des mesures de développement rural financées par l'Europe.

Ce que propose le CÉSA :

- La gestion du développement rural au niveau régional, pour éviter des lourdeurs et un manque de cohérence territoriale provoqués par la gestion au niveau national.

Le Conseil Régional, chef de file, pourrait s'appuyer sur les acteurs et partenaires régionaux.

Une production localisée de qualité doit être recherchée, portée par un système de production assurant aussi la protection de l'environnement. Une attente forte des consommateurs existe également sur les produits issus de l'agriculture biologique.

Ce que propose le CÉSA sur le plan économique

- Encourager des productions locales et des filières et circuits régionaux, avec des signes de qualité et la traçabilité des produits.
- Développer l'agriculture biologique et de nouvelles pratiques agricoles.
- Soutenir par la recherche publique des innovations techniques et des nouvelles productions.
- Lancer, à titre expérimental et dans des zones géographiques définies, un système de bonifications. Les agriculteurs choisissent volontairement des mesures environnementales parmi un panel et chaque mesure fait bénéficier de points rémunérés dans la limite d'un plafond par exploitation.
- Privilégier les résultats plutôt que les procédures, sur la base de pratiques créées en commun.



« Inondations du Ried »
Inondations du Ried. Le développement durable passe par la protection des zones humides et de la biodiversité.



« Buffet - 3^e Rencontres alsaciennes de l'environnement à Colmar »
Les consommateurs montrent une attente forte de produits issus de l'agriculture biologique.

Comme pour l'ensemble des activités économiques, l'impact de l'activité agricole sur l'environnement est indéniable, même s'il ne doit pas occulter les autres sources de pollutions.

Ce que recommande le CÉSA sur le plan environnemental

- Préserver et reconquérir la biodiversité : par la protection d'espèces, le recours à l'agriculture rotationnelle et un observatoire de la biodiversité.
- L'ensemble du territoire dans toutes ses activités doit faire l'objet d'un intérêt en termes de biodiversité.
- Améliorer les jachères avec mesures environnementales en opérant des compensations financières.
- Préserver et restaurer les eaux de surface et souterraines, ainsi que les zones humides et inondables.
- Renforcer le « contenu environnemental » des mesures économiques de la PAC : en renforçant les contreparties écologiques des aides et en développant une agriculture à Haute Valeur Environnementale.
- Soutenir l'agriculture de montagne.

L'agriculture joue aussi un rôle social central dans la préservation des équilibres écologiques, sanitaires et économiques, en façonnant des paysages ou en intervenant dans l'utilisation de l'espace.

Ce que recommande le CÉSA sur le plan social

- Soutenir la formation, initiale et continue. Le CÉSA préconise une obligation de formation continue minimale des actifs agricoles.
- Expliquer sur le terrain l'intérêt et le fonctionnement des mesures proposées.
- Informer la société pour favoriser la compréhension des relations agriculteurs-citoyens et de l'agriculture à l'environnement.
- Une instance de concertation et d'évaluation des aides associant l'ensemble des acteurs.



« Ried Centre Alsace, Muttersholtz »

Les jachères avec mesures environnementales ont prouvé leur efficacité, mais ne représentent aujourd'hui que 10% des jachères.



« Epruvettes »

La recherche est indispensable pour que des innovations techniques et des nouvelles productions assurent la sécurité alimentaire et sanitaire.

Quel avenir pour l'agriculture alsacienne ?

Des propositions économiques, environnementales et sociales en faveur d'une agriculture durable

FINANCEMENTS PUBLICS

La Politique Agricole Commune européenne (PAC) définit le cadre général et se décline par des réglementations nationales.

La PAC reconnaît des biens et services comme richesse sans en faire uniquement des produits marchands. Elle est donc organisée en :

- un 1^{er} pilier tourné vers les revenus et rétributions. Ces mesures de marché sont financées à 100% par l'Union Européenne.
- un 2^{ème} pilier de développement rural, tourné vers la production de biens publics environnementaux et culturels, organisé en quatre axes et cofinancées dans les Etats-membres.



« Fenaison sur terrain de montagne »
Les mesures visant l'agriculture de montagne servent également à protéger l'environnement et la biodiversité.



« Vendangeur versant ses raisins »
La viticulture n'occupe que 4,6% de la surface agricole régionale, mais représente quasiment 40% du chiffre d'affaires de l'agriculture alsacienne.

CHIFFRES CLÉS

L'agriculture en Alsace :

- 2,2% du PIB régional.
- 337 749 ha, soit 40% du territoire.
- 11 839 exploitations agricoles.
- Des exploitations agricoles plus petites que la moyenne nationale avec 45,6 ha.
- Une production diversifiée avec cependant 60% des surfaces agricoles consacrées aux cultures céréalières et la viticulture. S'y ajoutent des productions spécialisées permettant d'obtenir de bons rendements sur de plus petites surfaces, comme le chou à choucroute, le houblon, les quetsches, les betteraves ou le tabac.
- Le maïs occupe 39% de la surface agricole et 3/4 de la surface de culture des céréales.
- 3,5% de surface d'agriculture biologique, presque le double de la moyenne nationale.

VENTE DIRECTE

25% des agriculteurs alsaciens pratique la vente directe en commercialisant tout ou partie de leurs produits sans intermédiaire, engendrant environ 10% du chiffre d'affaires agricole régional avec près de 50 millions € annuels. Les filières courtes et la vente directe sont à forte « valeur ajoutée », économiquement bénéfiques pour la région.

De fortes disparités existent néanmoins entre la vente ponctuelle d'un produit saisonnier et une activité professionnelle avec atelier de transformation et magasin de vente. Les secteurs les plus concernés sont les fruits et légumes (95 % des producteurs), la viticulture, le foie gras, les volailles et dans une moindre mesure la viande et les produits laitiers.



« Producteur de fruits et légumes sur un marché »
L'agriculture alsacienne cherche à maintenir et renforcer la diversité de ces cultures.

« Marché de Sélestat »
Le CÉSA souligne l'effet favorable des circuits courts et de la vente directe tant en termes d'environnement que d'attente des consommateurs.

CÉSA

Conseil Économique et Social ★ Alsace

Assemblée consultative de la Région Alsace, le CÉSA rend des avis et formule des recommandations sur des thèmes relevant principalement des compétences du Conseil régional : l'économie, l'aménagement du territoire, les transports, l'environnement, la formation, la qualité de la vie, la culture...

Lieu de débats, d'études et de réflexion, le CÉSA se veut ouvert sur son environnement, proche de ses partenaires économiques et sociaux et plus largement de la société civile.

Cette synthèse d'avis sur l'avenir de l'agriculture alsacienne illustre cette volonté de partager largement les réflexions et les idées des socioprofessionnels avec tous les acteurs concernés du territoire alsacien.

Pour aller plus loin et suivre les travaux du CÉSA, connectez-vous sur le site www.cesa-alsace.eu pour télécharger :

- ses avis et rapports consacrés à des problématiques territoriales, basés sur une étude approfondie de terrain et destinés aux décideurs ;
- ses synthèses d'avis sur des sujets divers destinées à un large public ;
- ses chiffres clés issus d'un diagnostic technique et rassemblés sous forme synthétique,
- son rapport d'activité, à la fois bilan annuel de son activité et regard prospectif sur l'année à venir.

CÉSA
Conseil Économique et Social ★ Alsace

Maison de la Région, 1 place du Wacken,
BP 91 006 - 67000 Strasbourg
Tél. 03 88 15 68 00 - Fax : 03 88 15 68 09
Mail : cesa@region-alsace.eu

www.cesa-alsace.eu